



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026
17:30

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :

16/03/2026

Secrétaires de séance :

Cathia DUCROCQ, Adeline
HIREL TRIBALAT

N° interne de l'acte :

2026-009

Le vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Céline HENG, Philippe DUBOIS, Christine LOUBEYRE, Thierry MALOUX, Nathalie RIOU, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT, Laëtitia VERDIER, Michel MONTEL, Vincent BLANCHET, Stéphane RIBOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Désignation des représentants CIT

Le Maire Patrick RICHARD indique au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales 2026 il est nécessaire de désigner les représentants titulaire et suppléant de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES »

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-064 du Conseil municipal en date du 12 septembre 2020 décidant de l'adhésion à l'agence « CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT) » et adoptant les statuts de CIT,

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

Vu les statuts de l'agence « CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT) »,

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant aux fins de représentation de la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT) »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• **DÉSIGNE**

Monsieur Patrick PARFAIT en qualité de représentant titulaire
et

Monsieur Patrick RICHARD en qualité de représentant suppléant

pour siéger au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT) ».

Adopté à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

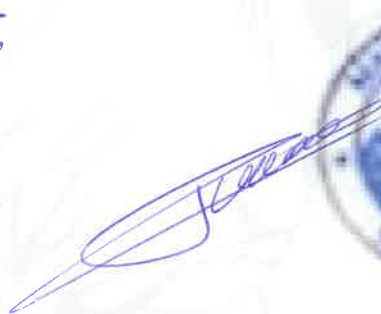
Absents lors du vote : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Les Secrétaires de séance,
Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT

Patrick RICHARD



Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :